

Service de santé et services sociaux

La mission « CLSC » agonise

C'est en 1996 que fut créée une Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. Elle a proposé une révision en profondeur de la politique en matière de santé et de bien-être social ainsi qu'une refonte complète du système de distribution de services de santé et des services sociaux. Au terme de son travail, il en est ressorti que sa préoccupation majeure était de rendre des services de santé accessibles à tous les citoyens et citoyennes quels que soient leur richesse ou leurs revenus. La Commission était également sensible à l'augmentation des coûts de la santé, et pour cela, elle souhaitait que l'État investisse dans la prévention.

Au Québec, on peut affirmer que la Réforme des années 70 fut un véritable bouleversement dans le domaine de la santé! En effet, en plus de l'introduction du régime universel d'assurance-maladie en 1971, l'implantation des Centres locaux de services communautaires (CLSC) s'amorça. À l'origine, le gouvernement prévoyait 210 CLSC; aujourd'hui, il n'en existe que 146 dont la moitié sont fusionnés avec un autre établissement ou plus dont la mission est totalement différente de celle des CLSC.

Perte du pouvoir médical

Au début, le ministère y alla timidement dans la définition des CLSC car les médecins contestaient énergiquement cette nouvelle organisation qui prévoit la prévention médicale, sociale ainsi que l'organisation communautaire. En fait, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec a déclaré une véritable guerre à ces établissements y voyant une menace à l'exclusivité du pouvoir professionnel du médecin et une attaque directe à la pratique privée de la médecine. Il faut préciser que travailler en CLSC pour un médecin est bien moins rémunérateur que dans une clinique privée où le salaire est à l'acte.

Alors que les CLSC devaient être des établissements de petite taille dotés d'une organisation simple et d'une gestion participative tout en étant près des populations, voilà qu'ils sont devenus de grosses organisations hiérarchisées, doublées d'une gestion dans laquelle la consultation avec ses travailleurs et travailleuses n'existe plus et dans laquelle le partenariat direction/salarié-e-s et la transparence tant louée sont en voie de disparition pour ne pas dire complètement disparus.

Une mission sans cesse redéfinie

Depuis 1971, la mission des CLSC fut définie à plusieurs reprises jusqu'en 1988, date du rapport de la Commission d'enquête appelée Rochon (où participait monsieur Jean-Pierre Duplantie, directeur de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie).

À présent, les CLSC se déconnectent de leur population et de leur réalité; les programmes que mettent sur pied les organisateurs et organisatrices communautaires viennent de plus en plus du ministère et de la Régie régionale, qui ensemble, ont décidé des problèmes que vivent les communautés.

En Estrie, l'équipe syndicale régionale FSSS et CSN (Fédération de la santé et des services sociaux - Confédération des syndicats nationaux) a rencontré ses membres dans sept CLSC pour connaître la réalité « Mission CLSC » suite aux fusions de cinq CLSC ruraux à des CHSLD (Centres hospitaliers de soins de longue durée) et des CH (Centres hospitaliers) suite au virage ambulatoire.

Ces travailleurs et travailleuses CLSC nous ont dit qu'ils ne pouvaient plus faire leurs interventions selon les règles de leur profession ou de leur métier. Il faut aller au plus pressé, intervenir à court terme et répondre « aux priorités » de la Régie et du ministère, que l'on surnomme, malheureusement, « les clientèles vulnérables ». L'accessibilité, l'universalité et la gratuité qui sont des concepts de base de notre système de santé et des services sociaux sont en grave danger.

Le sort que notre gouvernement réserve aux CLSC donne un avant-goût de ce qu'il réserve aux services de santé et aux services sociaux publics.

Colombe Landry

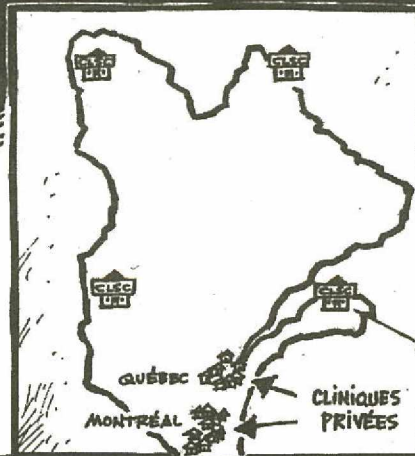
Vice-présidente de la Fédération de la santé et des services sociaux de l'Estrie - CSN

- SOMMAIRE -

Scène municipale : des guetteurs de leurs intérêts?	p.2
Le futur conditionnel : un mode de l'emploi	p. 2
Un budget pour Noël : est-ce possible?	p. 3
Si les médias t'intéressent	p. 4
Un Père Noël aux couleurs de Coke	p. 4
Une baisse des impôts : pas un cadeau	p. 5
De fil en aiguille, les couturières écopent	p. 6
Le Timor oriental : enfin l'indépendance	p. 7
Les lanternes oubliées	p. 8
Opération calfeutrage	p.8

« Répartition » des CLSC

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT ARPIN



NE VOUS INQUIÉTEZ PAS, NOUS AVONS VEILLÉ À CE QU'ON RETROUVE LES CLSC AUX QUATRE COINS DU QUÉBEC

BORIS

Source : Nouvelles CSN, 1^{er} octobre 1999, n° 461

NOUVELLE CHRONIQUE EN PAGE TROIS

« LE POULS DU QUARTIER »



Dessin : Jonathan Charland

QUESTION PORTANT SUR L'ACTUALITÉ

-- ÉDITORIAL --

Sur la scène municipale

LES GUETTEURS DE LEURS INTÉRÊTS ?

Récemment, une nouvelle organisation a été mise sur pied à Sherbrooke. Son nom : CITES (Citoyens et citoyennes inquiets de la taxation et de l'endettement à Sherbrooke). Ses principaux porte-parole : Nil Allaire, Camille Fortier, Jacques Jubinville et Roger Fortier (eh oui, que des hommes...). Son objectif officiel: surveiller les finances de la Ville de Sherbrooke, particulièrement pour que celle-ci diminue sa dette (± 140 millions\$) et...ses taxes.

Provenance et intérêts...

On peut se poser la question sur l'intérêt de ces citoyens sherbrookoïses par rapport aux finances de la ville de Sherbrooke. Ne peut-on pas soulever le fait que ces messieurs reprennent le discours de nos bons gouvernements sur la dette et la nécessité de la baisse d'impôts? Ne peut-on pas présupposer que toutes baisses de taxe municipale profiteraient davantage aux plus riches puisque cette taxe est appliquée uniformément sur la valeur foncière (terrain, maison, etc.)? Ne peut-on pas souligner que ces messieurs de CITES soulèvent le fait que la taxe municipale sherbrookoïse est trop élevée mais sans mettre cela en relation avec les services obtenus en retour? Ne peut-on pas ...

Pour nous, le discours de ces messieurs de CITES n'est qu'une pâle reprise, sur le plan municipal, du discours des plus riches exigeant un État minimum (minimum, minimum, minimum...) et des baisses d'impôts substantielles sans égard aux impacts réels sur l'ensemble de la population et plus particulièrement sur les plus démunis de notre société (diminution de la quantité et de la qualité des services, tarification de certains services, coupures dans les salaires ou prestations sociales, etc.).

Miroir, miroir, ...

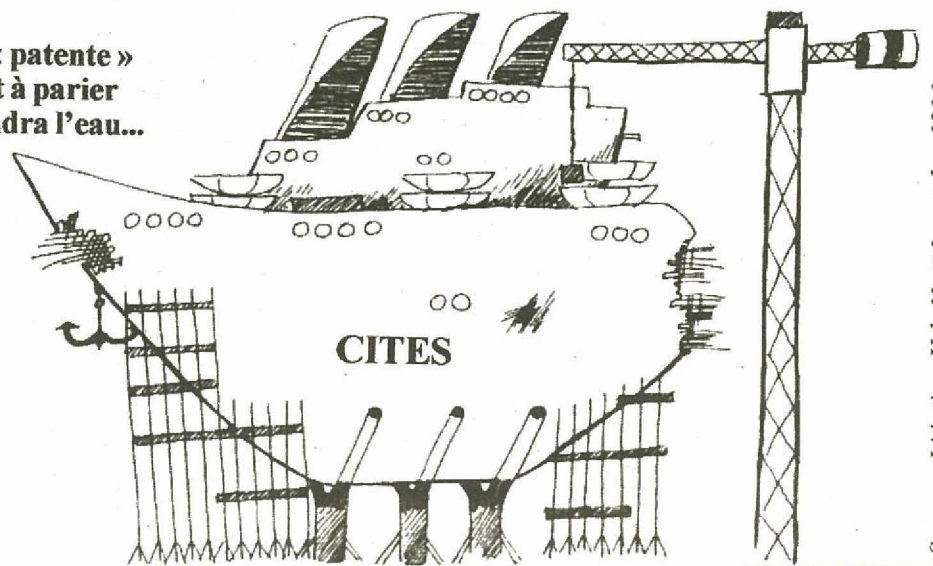
Il serait intéressant de soumettre à nos lecteurs et lectrices quelques remarques. Le principal porte-parole de CITES, M. Nil Allaire (qui n'est plus porte-parole depuis...), travaillait pour la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton en présidant même cette firme sur le plan régional. Celle-ci détient le contrat de vérification à la Ville de Sherbrooke. Soulignons que CITES mentionnait, lors de sa première conférence de presse (22 octobre 99), que la "Ville ne pourra pas continuer à investir dans toutes sortes de patentes au nom du développement économique" et faisait référence particulièrement au projet de la Cité des rivières. Pourtant, c'est cette firme, que présidait M. Allaire, qui a obtenu le contrat pour effectuer les études préliminaires sur ce projet...

Un autre porte-parole, M. Jubinville, (candidat défait à la mairie aux dernières élections municipales) a pourtant siégé plusieurs années au Conseil municipal. Où était-il toutes ces années lorsque le conseil municipal s'endettait, dettes que ce monsieur reproche maintenant au Conseil municipal? Où était-il lorsque le gouvernement du Québec transférait des responsabilités vers les municipalités sans faire suivre l'argent?

Si nous partageons l'idée que les citoyens et citoyennes devraient suivre les affaires de tous les paliers gouvernementaux (après tout ce sont nos représentants et notre argent...), nous différons de point de vue sur l'analyse de la situation actuelle des finances publiques et surtout, sur les pistes de solutions que veulent nous imposer certains dirigeants politiques et économiques de notre société. Soyons aux aguets par rapport à ces "sirènes socio-politiques"...

L'équipe de rédaction

Une autre « patente »
où il y a fort à parier
qu'elle prendra l'eau...



Source: L'Artère, Vol. 11 n° 2, octobre 1996

Futur conditionnel

Un mode de l'emploi?

Le « futur conditionnel » n'existe pas me direz-vous? Mais combien de jeunes gens conjuguent leur réalité en suivant les règles dictées par ce nouveau temps de verbe? Oui, notre futur est bien conditionnel. Notre intégration au marché du travail n'est pas aisée. Peut-être avez-vous fait, comme moi, le choix de faire des études en espérant bien naïvement que tout ceci vous permettra d'obtenir un emploi revalorisant et suffisamment rémunéré. Le fait est qu'il faut plus qu'une bonne formation académique pour accéder au marché de l'emploi.

Loin de moi l'idée de dire que ce que j'ai appris à l'école ne sert à rien. Les connaissances théoriques dispensées par les maisons d'enseignement sont très pertinentes, mais ont le défaut d'être, justement, trop théoriques. Nous sortons du système scolaire le cœur et la tête chargée d'espoirs et de rêves qui malheureusement sont incompatibles avec les besoins des employeurs.

Il est bien compréhensible que ceux-ci acceptent de nous engager à la condition que nous soyons compétitifs et productifs, le but de l'entreprise privée étant de produire et de faire des profits. Le côté humain ne compte pas. Personnellement, je me sens quelque peu désarmé face à cela. L'esprit critique et le doute méthodique cartésien acquis au fil des années

sont trop ancrés en moi pour que je puisse m'insérer rapidement sur le marché du travail. L'éducation serait-elle un cadeau empoisonné?



Dessin: François Gagnon

La soif de liberté et le désir d'absolu légués par les « révolutionnaires tranquilles » nous empêchent-ils de nous intégrer au système? Les rêves libertaires des babyboomers sont-ils encore d'actualité? Ceux qui résistent sont-ils pour autant condamnés à sombrer dans la déchéance? La liberté et la justice sociale sont-elles des chimères?

Depuis quelques années, j'évolue au sein de divers regroupements et partis politiques qui prétendent défendre mes droits. Je suis convaincu que certains individus veulent vraiment aider les gens qui sont dans le besoin comme moi, mais j'ai de bonnes raisons de croire que plusieurs y adhèrent dans le but de servir leur carrière. Je me demande parfois de quel côté est l'ennemi, côté crosse ou côté canon?

Je crois que nous sommes tous à la recherche du pouvoir et de l'argent. Certains choisissent d'aller le chercher chez les hypocrites de gauche (je m'inclus dans cette dénomination) où chez les magnats de la finance. Faites vos jeux mesdames et messieurs, car rien ne va plus...

François Gagnon

Journal communautaire
bimestriel

ENTRÉE
LIBRE

187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4
Tél.: 821-2270

Équipe de rédaction

Carole Archambault
Dominique Desautels
Pascale Dumas
Jean-François Fortier
François Gagnon
Normand Gilbert
Karine Therrien

Mise en page
Louise Daigle

Dessins

Jonathan Charland
Patrice Côté

Collaboration

Julie Bernard
Luce Cardinal
Sylvie Charbonneau
Colombe Landry
Ana Rosa Mariscal
Réjeanne Pagé
Denis Poudrier
Me Micheline Plante
Solidarité Populaire
Québec

Éditeur: La Voix Ferrée inc.

Impression: The Record

Distribution:

Distribution Publicitaire Estrie

Poste Publication: Enrg. 7082

Dépôt légal 4^e trimestre 1999

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen au nord, Saint-Joseph au sud, Le Phare à l'ouest et par la rivière St-François pour l'est.

AMECO Association des médias écrits communautaires du Québec

Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications

Distribution
Assermentée
AVDA

RPM
Placement
Réseau de
COMMUNAUTAIRE

Pour un Noël blanc ou « rouge »

Il n'est pas superflu de parler un petit peu de l'intense influence qu'exerce sur nous la période du Temps des Fêtes, puisque la sollicitation à la consommation exerce présentement une forte pression sur nous... Pour le prouver, il y a ces données qui nous disent que les commerces font pas moins de 30 % à 40 % de leur chiffre d'affaires annuel durant ces quelques semaines.

Durant cette période de l'année, nous sommes particulièrement sollicités de tous bords tous côtés : les étalages savamment décorés, la musique, l'ambiance générale, les spéciaux, les publicités, les offres de crédit alléchantes, etc. On nous dit donc que l'amour a un prix (et quel prix!), si on en juge par la multitude de cadeaux qui nous sont proposés pour ceux qu'on aime! Sans être contre « l'esprit des Fêtes », il faut savoir toutefois se donner un Noël à la mesure de ses moyens réels, et non à la mesure de la limite de sa carte de crédit! C'est ce qui fera la différence entre un Noël blanc et un Noël « rouge ».

Voici alors, sur une note plus légère, un court quizz qui vous permettra de mesurer votre degré de résistance à la sollicitation du Temps des Fêtes.

Encerclez la réponse choisie

Habituellement, lorsque je magasine pour mes cadeaux de Noël :

- 1- Je me problême dans les magasins au hasard, à l'affût du cadeau approprié
- 2- Je fais ma liste d'avance et j'essaie de m'y tenir
- 3- Je commence avec ma liste et les prix approximatifs
J'espère ne pas dépasser les limites que je me suis fixé
- 4- Je ne dépense jamais plus que les limites que j'ai établies

Lorsque j'utilise ma carte de crédit pour payer un cadeau ou autre dépense :

- 1- J'ai deux ou trois cartes, et je ne compte pas ce que j'y charge, car cela pourrait me rendre nerveux
- 2- J'ai une idée approximative des montants que je porte à ma carte
- 3- Je garde un relevé écrit de tout ce que je porte à ma carte

Quand j'ai à décider quelle carte de crédit utiliser, je me dis :

- 1- Ça revient au même, peu importe la carte...
- 2- Je mets mes achats au compte de la carte où mon crédit est le moins élevé
- 3- Je connais le pourcentage d'intérêt que je dois payer sur chaque carte, et j'utilise celle où l'intérêt est le plus bas

Résultats :

Additionnez les numéros correspondants à vos réponses.

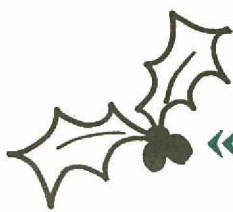
10 Félicitations! Vous réussissez à planifier efficacement vos achats, cadeaux et sorties du Temps des Fêtes. Vous pourrez mieux traverser cette période à l'abri des dettes.

7 à 9 Vous prenez souvent la bonne décision et cela devrait vous aider à ne pas succomber aux pièges du crédit. Mais vous pourriez avoir recours à quelques trucs supplémentaires pour mieux planifier ce temps et éviter de recourir au crédit pour les montants qui dépassent votre budget.

4 à 6 Votre argent s'envole... Si vous n'y prenez garde tout de suite, préparez-vous à des difficultés lorsque vos comptes arriveront à échéance, en janvier 2000.

4 et moins « Planifier? Je n'ai pas le temps... » Janvier venu, aurez-vous les moyens de ne pas avoir pris le temps? La planification de votre budget et l'information sont des atouts qui permettent de contourner les offres de crédit pouvant vous coûter cher. Utiliser le crédit, c'est toujours un pensez-y bien.

Service Budgétaire Populaire de l'Estrie
Téléphone (819) 563-0535



Recette du « Joyeux temps des Fêtes »



Le Temps des Fêtes nous revient avec son lot de publicité et d'incitation à la consommation. Est-il possible de voir venir le Temps des Fêtes sans angoisse ou inquiétude devant toutes les dépenses qui se dressent devant nous? En un mot, peut-on passer de belles Fêtes sans s'endetter?

Le Service budgétaire populaire de l'Estrie vous propose une petite recette budgétaire diète, qui vous permettra de voir venir Noël en toute sérénité et de le vivre selon vos moyens. Il ne reste qu'un mois avant Noël et vous n'avez prévu aucune économie pour ces dépenses? Rassurez-vous, il existe des alternatives aux dépenses coûteuses : plutôt que de faire un cadeau à tous les membres de votre famille, pourquoi ne pas proposer un échange de cadeaux? Osez le proposer chez vous, et vous constaterez que plusieurs accueilleront votre idée avec soulagement.

Pour remplacer un très coûteux réveillon, vous pouvez inviter votre famille et amis en demandant à chaque personne d'apporter

un plat ou une partie de repas : salades, breuvages, desserts, etc... De cette façon, tout le monde contribue à la réussite de cette occasion et les frais sont minimes pour chacun!

Et puis, pourquoi dépenser des fortunes en décoration de toutes sortes? Faites une activité de bricolage avec vos enfants et fabriquez à la maison les cartes, les guirlandes et les emballages de cadeaux. Vous aurez ainsi un Noël plus personnalisé, ainsi que l'occasion de créer un peu avec vos enfants!... et ça ne prend pas plus de temps que les heures de magasinage initialement prévues pour acheter ces décorations!

Un Temps des Fêtes trop coûteux amène très souvent des dettes qui prendront plusieurs mois à se régler... Donnez-vous cette année un Noël à la mesure de vos moyens financiers. Vous éviterez ainsi les lendemains qui déchantent et aurez une nouvelle année qui commence du meilleur pied!

Sylvie Charbonneau
Service Budgétaire de l'Estrie

« Le pouls du quartier »

Les membres du Collectif d'Entrée Libre se demandaient ce qu'ils pourraient faire pour ajouter davantage une saveur locale au journal. En bref, comment rendre le journal encore plus représentatif du quartier Centre-Sud de Sherbrooke? En fait, le souhait est de mieux connaître le pouls du quartier par rapport à divers volets de l'actualité politiques, économiques ou même culturels. Motivé par ce désir, le Collectif a décidé de mettre sur pied une nouvelle chronique dans laquelle la balle serait lancée de votre côté. Ainsi, il y aura à chaque parution une question-sondage ouverte portant sur un sujet précis de l'actualité qui vous sera adressée. Celles et ceux qui désireront y répondre ou donner leur opinion à ce propos seront les bienvenus.*

Le Collectif s'engage à faire un résumé des réponses qu'il aura reçues, à le faire paraître à la parution suivante et à y inscrire une autre question. Vous êtes invité-e-s à nous faire parvenir vos idées quant à d'éventuelles questions portant sur des sujets qui vous préoccupent. Par cette nouvelle chronique, « Le Pouls du Quartier », le Collectif espère en apprendre encore plus sur vos idées, aspirations, critiques ou insatisfactions sur des sujets qui vous touchent et souhaite contribuer à stimuler les échanges entre les résidentes et résidents du quartier.

La première question de cette chronique portera sur un aspect politique de l'actualité qui nous implique toutes et tous directement puisque son débouché aura une incidence concrète sur nos vies... et sur nos porte-feuilles. Pour la première fois depuis vingt ans, le gouvernement provincial a un surplus budgétaire. Le débat actuel porte sur l'utilisation de ces surplus.

Pour l'instant, trois pistes importantes s'offrent au gouvernement :

- 1- Réduire le déficit
- 2- Réinvestir dans les programmes sociaux et les services publics
- 3- Diminuer les impôts

Selon vous, quelle piste devrait privilégier le gouvernement? 1, 2 ou 3?

* Si vous désirez vous exprimer sur la question, vous pourrez procéder de plusieurs façons : par téléphone, par écrit, par fax ou tout simplement en nous apportant votre réponse au

Journal communautaire *Entrée Libre*
187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Tél. : (819) 821-2270 Fax : (819) 566-2664



Membres recherchés

À la parution du journal communautaire *Entrée Libre*, vous arrive-t-il de lire régulièrement la chronique *Médias* et de vous demander : « Mais qu'est-ce que le CRÉMI » ? Et bien, aujourd'hui, nous répondons à cette question!

Le Collectif Régional d'Éducation sur les Médias d'Information existe depuis 17 ans déjà. Reconnu comme Centre de documentation à ses débuts, aujourd'hui, cet organisme se concentre principalement sur les médias d'information. Médias écrits, visuels ou sonores, tous sont surveillés par le CRÉMI afin que règne une démocratie dans l'information qui circule.

Surveillance des médias et éducation populaire autonome

Le Collectif est tout d'abord un organisme à but non lucratif d'éducation populaire autonome. À travers les formations offertes sur les médias d'information et sur Internet, auprès des différents groupes populaires et communautaires de la région, le CRÉMI désire, avant tout, développer un esprit critique envers les médias. Les groupes apprennent à connaître le fonctionnement des médias et d'Internet afin d'être en mesure de les utiliser de façon autonome.

Malgré tout, le Collectif est constamment à la recherche de nouveaux membres afin d'être plus nombreux à exercer une surveillance sur les médias qui nous entourent.

Être membre au CRÉMI, outre un regard critique sur les médias, c'est participer aux réunions où l'on discute de dossiers très variés. Prenons comme exemple l'émission controversée « Jerry Springer Show » qui était diffusée sur le réseau Global à 17h00... une émission violente très accessible aux jeunes enfants.

Être membre, c'est aussi participer à certaines tâches de l'organisme, comme écrire une chronique dans ce journal ou encore de rédiger des lettres ouvertes aux journaux afin de dénoncer des injustices ou de faire connaître un mauvais traitement de l'information dans les médias.

Le CRÉMI vous attend...

C'était donc une brève présentation du CRÉMI. Si vous êtes intéressé-e à connaître davantage le Collectif ou même, à faire partie de l'équipe, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Aucun prérequis n'est exigé sinon d'aimer les médias afin qu'ils demeurent de bonnes sources d'information pour la population.

Appelez-nous et venez assister à une de nos réunions... nous sommes curieux de connaître vos opinions sur l'information. Après tout, les médias sont là pour nous informer et nous divertir. N'est-ce pas à nous de faire connaître nos goûts afin qu'ils répondent à nos attentes?

Ana Rosa Mariscal
pour le CRÉMI

Légende fantastique ou simple produit commercial?

Le Père Noël

S'il est un personnage qui comble l'imaginaire des petits et des grands, il s'agit bien du Père Noël. Mais l'être légendaire qui apportait des cadeaux aux enfants sages est devenu une attraction commerciale qui sert à attirer les foules dans les centres d'achats durant la période des Fêtes. Comment le Père Noël est-il devenu ce que l'on connaît aujourd'hui? Voici donc le parcours exceptionnel d'un personnage qui l'est tout autant.

La fête de Noël n'a pas toujours été associée à la naissance de Jésus. Déjà, sous l'Empire romain au VI^e siècle, on fêtait avec entrain le solstice d'hiver dans toute l'Europe et la légende voulait que durant cette période, un vieil homme distribuait des cadeaux aux petits enfants. L'Église catholique désireuse de mettre fin à ces rites qui allaient à l'encontre de la religion chrétienne, désigna la fête de Noël comme la fête de la naissance de Jésus. Mais, l'Église ne réussira jamais à éliminer complètement les croyances populaires. Les gens continueront d'entretenir la légende autour d'un personnage fabuleux apportant des cadeaux aux enfants. Même le bon Saint-Nicolas aura du mal à s'implanter comme distributeur officiel de présents.

De Saint-Nicolas à Coca-Cola

Saint-Nicolas, rappelons-le, est l'ancêtre du Père Noël le mieux connu : il s'agit d'un évêque de l'Église catholique qui a oeuvré durant de très longues années en Asie. Selon la légende, Saint-Nicolas passait de maison en maison pour récompenser les enfants qui avaient été sages et pour punir ceux qui ne l'avaient pas été. Chaque pays possède son Saint-Nicolas. Par exemple, en Russie, il s'agit d'une femme, du nom de

Babouchka, qui prise de remords pour ne pas avoir suivi les trois Rois Mages venus célébrer la naissance de Jésus, se promène depuis ce temps et distribue des cadeaux dans toutes les maisons avec l'espoir de retrouver l'Enfant-Dieu. Mais le Père Noël a bien changé au cours des années.

Oh! Oh! Oh!



Source : L'édition *Nouvelles*, Vol. 19, N° 12, décembre 1999

Un personnage ou un produit « américanisé »

En fait, le Père Noël, tel que nous le connaissons de nos jours, nous vient directement d'une compagnie mondialement connue : Coca-Cola. Eh oui, notre bon Père Noël n'est en fait qu'un produit publicitaire. En effet, au début des années trente, Coca-Cola avait très mauvaise réputation et on soup-

çonnait la compagnie de fabriquer sa fameuse boisson à partir de feuilles de coca (d'où l'on tire la cocaïne).

C'est dans le but de redorer son image et, par le fait même, de remonter ses ventes, que Coca-Cola décida de baser sa campagne publicitaire sur le Père Noël. On dessina donc un Père Noël jovial et souriant, dégageant une image de grande bonté et portant un habit rouge et blanc aux couleurs représentatives de Coca-Cola. Le succès de cette campagne fut phénoménal et le Père Noël devint en peu de temps presque aussi populaire que l'entreprise qu'il représentait. Durant la deuxième guerre mondiale, la compagnie Coca-Cola, forte de ce premier succès exporta sa campagne publicitaire en Europe. C'est ainsi que le Père Noël rouge et blanc se fit connaître mondialement.

Aujourd'hui, c'est ce même Père Noël que l'on retrouve dans les centres commerciaux, transformé en attraction pour attirer les enfants... et les parents de ces derniers qui dépenseront beaucoup d'argent pour les achats des Fêtes. On se demande ce que le vrai Père Noël en penserait...

Dominique Desautels

À tous nos lecteurs
et lectrices

À tous nos collaborateurs
et collaboratrices



Meilleurs Voeux pour un
Joyeux Temps des Fêtes
et une Bonne
et Heureuse Année
L'Équipe de rédaction

CRÉMI

Collectif Régional d'Éducation
sur les Médias d'Information.

Joignez-vous à l'équipe pour maintenir
une présence critique en région

ACCÈS GRATUIT À INTERNET

Du mardi au jeudi entre 9 h 00 et 16 h 30

Pour réservation : 346-0101

LA TABLE RONDE DES



DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

TÉL.: (819) 566-2727

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

La baisse des impôts?



Après plusieurs années de compressions budgétaires, le gouvernement a réussi à équilibrer ses finances. Il paraîtrait qu'aujourd'hui, il a de l'argent en trop, des surplus, et qu'il faut que la société québécoise décide de ce qu'elle veut en faire. Certains pensent qu'avec cet argent, il faut réduire les impôts. Mais est-ce la meilleure chose à faire actuellement? Est-ce que réduire les impôts permettra réellement d'améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois? Qui va en profiter? Est-ce que ça va aider l'économie à mieux aller, va-t-il y avoir plus d'emplois? Mais en fait, à quoi servent les impôts? Voilà des questions qu'aujourd'hui tout le monde se pose. Solidarité Populaire Québec veut ici contribuer au débat en partageant quelques éléments de réponses, et invite chacun et chacune à réfléchir sur *Le Québec qu'on veut bâtir!*

Débat, options et surplus budgétaires

Quel est le véritable enjeu du débat sur la réduction des impôts?

L'utilisation sociale des surplus budgétaires.

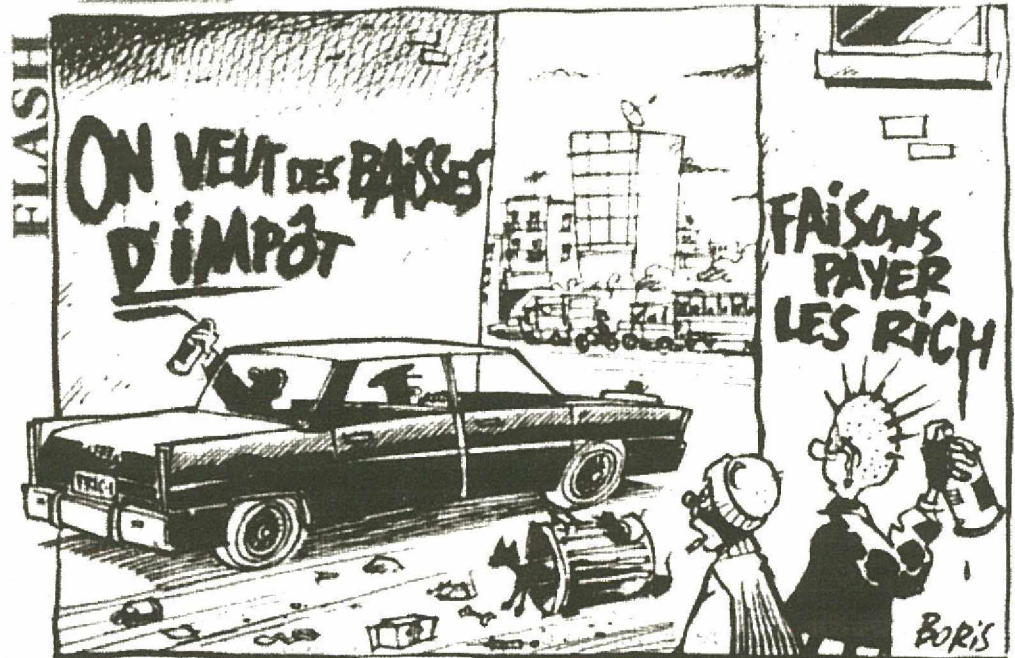
Quelles sont les options d'utilisation des surplus?

- Réduire les impôts des contribuables;
- Améliorer les investissements dans les programmes sociaux et les services publics;
- Rembourser la dette publique.

Une combinaison de ces options est possible, mais évidemment accorder une plus grande importance à une option réduit la marge de manoeuvre à l'égard d'une autre.

D'où proviennent les surplus budgétaires?

Ils proviennent directement des coupures que le gouvernement a effectuées dans nos programmes sociaux et nos services publics afin d'atteindre le déficit zéro.



Source : Nouvelles CSN, 29 octobre 1999, n° 463

Les caractéristiques de notre système d'imposition

Est-ce vrai que les Québécoises et Québécois paient plus d'impôts qu'ailleurs?

Si l'on tient compte uniquement des taux d'imposition, c'est vrai mais surtout pour les personnes dont les revenus sont les plus élevés. C'est un choix de société : si le fardeau fiscal est plus élevé au Québec qu'ailleurs, c'est pour financer collectivement notre filet de sécurité sociale. C'est pour offrir gratuitement ou à un coût avantageux des services auxquels les gens n'ont pas accès dans d'autres juridictions et qu'ils doivent payer individuellement sur le marché privé.

Quel pourcentage des revenus de l'État provient de l'impôt des particuliers?

70 % des revenus proviennent de l'impôt des particuliers alors que seulement 19,5 % proviennent des entreprises. Pourtant, les grandes entreprises et les institutions financières empochent annuellement des profits faramineux.

Est-ce que dans ces conditions, on peut parler d'un partage équitable du fardeau fiscal?

Non. D'autant plus que les entreprises bénéficient au même titre que les autres contribuables, des services dispensés par l'État. Elles profitent des investissements publics dans les infrastructures, routières ou autres. De plus, le gouvernement leur accorde de généreuses subventions sans qu'elles aient à rendre de compte, pas même au niveau des emplois qu'elles sont supposées créer...

Est-ce vrai que plusieurs personnes vont partir du Québec si on ne baisse pas les impôts?

L'exode des cerveaux est un problème fabriqué de toutes pièces. Entre 1990 et 1996, le Canada a accueilli quatre fois plus de personnes diplômées qu'il n'en est parti. Mais si certaines ont décidé de partir, c'est parce qu'ailleurs, les possibilités d'emplois et les conditions de travail sont meilleures. L'État joue un rôle déterminant à cet égard.

Que penser de la tendance du gouvernement à vouloir financer la réduction des impôts par une hausse des taxes à la consommation?

Ce serait inacceptable, car on sait très bien qu'à l'achat d'un même produit, une personne à faible revenu doit déboursier le même montant en taxes qu'une personne fortunée. C'est remplacer par une taxe régressive un système fiscal progressif qui tient compte de la capacité de payer de chacun.

Investir pour améliorer le revenu des personnes et des familles

Est-ce que la réduction des impôts améliore automatiquement le revenu des personnes et des familles?

Non, si elle entraîne la diminution des transferts aux personnes et familles dans le cadre des programmes sociaux, et que la détérioration des services publics oblige désormais les personnes à se les acheter sur le marché privé.

Mais en Ontario, la fantastique réduction d'impôts de 30 % n'a-t-elle pas amélioré la qualité de vie de nos voisins?

Non. La famille moyenne ontarienne a gagné 738 \$ en réduction d'impôts mais cette « économie » a été effacée par des coûts supplémentaires de 766 \$ en frais d'utilisation de services, en augmentation de taxes foncières, etc. Le déficit social est encore plus grand pour les personnes à faible revenu qui ont vu plusieurs programmes sociaux anéantis : par exemple, les prestations d'aide sociale ont été réduites de 21,6 %.

Les programmes sociaux et les services publics ont-ils donc une incidence monétaire sur le revenu des gens?

Revenu intégral = Revenu moins Impôts + Transferts sociaux + Services publics.

Est-ce que tout le monde est susceptible de profiter d'une réduction des impôts?

Non. Ceux et celles qui ne paient pas d'impôt parce qu'ils ont des revenus trop faibles, soit 40 % de la population, n'ont rien à gagner d'une baisse d'impôt. Pourtant, pour ces personnes, 1 \$ de plus, c'est 1 \$ vital.

-- Chômage --

Les bénévoles à l'échafaud

Depuis plus d'un an, nos membres nous rapportent les propos extravagants des agents de la Commission de l'assurance-emploi sur le bénévolat. Voici la situation d'une victime de cette chasse aux bénévoles. Nous avons changé son nom afin de...

Marie travaille pour un organisme communautaire depuis près de dix mois lorsque sa subvention salariale prend fin. Elle décide de donner un peu de temps bénévolement à cet organisme dont la mission lui tient à coeur. Elle se dit que c'est un moyen d'être socialement utile, tout en demeurant visible dans le milieu communautaire et d'être à l'affût des opportunités d'emploi de ce secteur. Elle offre donc à son ex-employeur sa disponibilité deux jours par semaine jusqu'à ce qu'elle obtienne un nouvel emploi.

Le travail du bénévole ou le bénévole au travail

Elle dépose une demande d'assurance-chômage et reçoit quelques semaines de prestations. Lors d'une entrevue avec un agent, Marie explique honnêtement son implication bénévole et expose les démarches qu'elle a effectuées en vue de se trouver un emploi. Quelques semaines s'écoulent et Marie reçoit une lettre de la Commission de l'assurance-emploi dans laquelle l'agent annule sa période de chômage et lui réclame les prestations qu'elle a reçues. L'agent prétend qu'elle n'a pas été sans travail ni rémunération pendant au moins sept jours consécutifs comme l'exige la Loi.

Suivez-vous le raisonnement de l'agent??? Il est pourtant simple, voir même simpliste. Sa prétention est que le bénévolat est un travail qui, au sens de la Loi sur l'assurance-emploi, empêche « l'arrêt de rémunération » nécessaire à l'établissement d'une période de prestations. Il n'est pas le premier à tenir ses propos déçous. Heureusement, les juges ont circonscrit la portée d'un tel raisonnement. En effet, la jurisprudence définit avec précision les limites de cette relation entre le bénévolat et le travail.

Le dictionnaire définit le bénévolat comme suit :

« Situation d'une personne qui accomplit un travail sans recevoir de salaire et de façon volontaire. »

J'ai volontairement souligné une partie cruciale de cette définition que l'agent semble avoir oubliée en rendant sa décision. La jurisprudence précise que lorsque le bénévolat est réalisé sans aucune contrainte, on ne peut l'assimiler à du travail au sens de la Loi. Il peut arriver qu'un employeur exige l'exécution de tâches sans salaire, durant la basse saison, en échange d'une promesse de réengagement. Dans cet exemple, le travail n'est pas réalisé de façon volontaire et il ne s'agit pas de bénévolat.

Dans le cas de Marie, elle n'a aucune obligation d'exécuter quelque travail que ce soit. Elle le fait de son propre chef, sans attentes ni promesses conditionnelles. Son bénévolat qui est purement volontaire ne peut empêcher « l'arrêt de rémunération » tel que le prétend l'agent de la Commission.

Denis Poudrier

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE)

Abolition des décrets dans l'industrie du vêtement

Non au projet de Loi 47

D'autres conséquences du *Rapport Lemaire* s'abattent sur les travailleuses du Québec. Le 17 septembre dernier, paraissait dans le *Journal de Montréal*, un article nous informant de la volonté du gouvernement d'abolir les décrets dans l'industrie du vêtement.

En effet, le gouvernement a déposé dernièrement à l'Assemblée nationale le projet de Loi 47. Actuellement, les décrets en vigueur octroient des conditions de travail légèrement au-dessus des normes minimales de travail.

Hausse de productivité Baisse de salaire

Par exemple, une opératrice de machine à coudre dans le vêtement pour dame qui commence à travailler au salaire minimum de 6,90 \$/heure (13 000 \$/année) se voit avec le décret, augmenter de salaire pour plafonner après 2 125 heures, à 9,37 \$ de l'heure. Ce qui donne un gros total annuel net de 16 150 \$. C'est peu mais tout de même une progression salariale que les femmes ne peuvent se permettre de perdre.

Si contre toute attente, le projet de Loi 47 est adopté, les travailleuses devront négocier avec un patronat qui va exercer des pressions à la baisse sur les salaires et à la hausse sur la productivité. Elles perdront le peu d'augmentation et le peu de conditions de travail que les décrets imposent.

Le Comité femmes du Comité des travailleurs et des travailleuses accidenté-e-s de l'Estrie (CTTAE), constitué

en majorité de travailleuses et ex-travailleuses de l'industrie du vêtement, demande à l'Assemblée nationale de ne pas donner suite à ce projet de loi. Les travailleuses ont peur de se retrouver encore plus pauvres qu'elles ne le sont déjà. Quand on les voit se battre dans le but de ne pas devenir plus pauvres, il y a de quoi se questionner en tant que société.



Dessin : Patrice Côté

Des femmes qui travaillent dur

Au nom de la mondialisation du marché, de la compétitivité mondiale, de la liberté de marché, de la lutte pour un profit plus grand, est-ce que nous sommes prêts et prêtes à assumer l'appauvrissement de ces travailleuses? Ce sont des femmes qui travaillent dur et qui ont pour la grande majorité des problèmes de santé dus à leur travail. Selon le Groupe de recherche action biologique du travail (GRABIT)

une opératrice de machine à coudre, dans une journée de travail normal, soulève plus de 400 kg de matériel et exerce une force de plus de 2 850 kilos avec ses bras, ses épaules et ses mains. De plus, elle répète le même mouvement plus de 1 500 fois par chiffre de travail. Il n'est pas étonnant que cette dernière qui occupe le douzième rang des emplois occupés par des Québécoises soit associée statistiquement à l'incapacité permanente quand vient l'âge de la retraite. Ici, nous ne parlons que de ces opératrices mais tous les corps d'emploi à l'intérieur de l'industrie du vêtement subissent des conditions de travail semblables.

Ces travailleuses méritent-elles de gagner 13 000 \$ par année? L'économie a besoin de ces femmes travailleuses. Doivent-elles pour autant accepter de reculer?

Manon Ann Blanchard
Luce Cardinal
Michèle Cyr

Comité femmes du CTTAE

1- LEMAIRE, Bernard et autres, *Rapport du Groupe conseil sur l'allègement réglementaire au premier ministre du Québec*, Québec, 29 mai 1998.

Un lieu d'accueil, de réflexion, d'écoute et d'action pour les femmes de tout âge

NOTRE MISSION

Promouvoir l'autonomie des femmes dans la prise en charge de leur vie personnelle.



SERVICES OFFERTS

- rencontres individuelles en relation d'aide
- groupes de soutien et d'entraide
- service d'accueil - conférences - ateliers

217, rue Belvédère Nord, Sherbrooke, Tél. : 569-0140

MCCE

Le syndicat des prestataires de l'assurance-chômage en Estrie

ACTIF DEPUIS 1980
(819) 566-5811

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Membre du MASSE :
Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi



CONCERTACTION
FEMMES • ESTRIE

C.P. 932
Sherbrooke (Québec)
J1H 5L1
Téléphone : (819) 563-1987
Télécopieur : (819) 569-1411

Une voie, une force, un moyen pour soutenir
la Marche mondiale des femmes en Estrie

Les étiquettes
de Noël
pour m'aider
à guérir! 1999



LEUCAN

Association pour les enfants
atteints de cancer

Mtl: (514) 731-3696 • Qué.: (418) 654-2136
1-800-361-9643

-- VOUS ET VOS DROITS --

Lors d'une demande d'emprunt, devez-vous payer les rapports d'évaluation exigés par une caisse?

Faits :

Les faits soumis au tribunal sont les suivants :

Une dame fait une demande d'emprunt à une caisse d'Entraide Économique. Le directeur de crédit l'informe que la Caisse exigeait, pour considérer sa demande, un rapport d'évaluation par un évaluateur de son choix.

La cliente a signé une demande et, dans cet écrit, il y avait une clause qui stipulait que si le prêt était autorisé, les coûts de l'évaluateur seraient soustraits du montant prêté. Le prêt fut refusé et l'évaluateur réclame de la dame ses honoraires professionnels. Cette dernière prétend qu'elle n'a pas à payer ces frais vu que sa demande d'emprunt a été refusée.

Question :

Pensez-vous que la dame doit payer pour ces services professionnels rendus?

Décision :

L'action fut accueillie et la dame condamnée à payer les frais d'évaluation.

Motifs :

L'emprunteur est responsable du coût des documents requis par la Caisse pour considérer la demande d'emprunt. Même si le prêt ne fut pas accordé, la dame ne peut refuser de payer le compte de ces évaluateurs.

Et même si en cas d'acceptation, la Caisse s'est réservée le droit de déduire du montant du prêt les déboursés encourus, ceci ne libère pas pour autant l'emprunteur en cas de refus.

M^e Micheline Plante

Centre communautaire juridique de l'Estrie
Téléphone : (819) 563-6122



Solidarité Popularité Estrie

187, rue Laurier, local 315
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
TÉL. : (819) 562-9547

**Une coalition pour
une répartition équitable
de la richesse**

Équipement de bureau
QWERT Itée
985, rue Galt ouest,
Sherbrooke
562-5079

SERVICE (RÉPARATION TOUTES MARQUES)
VENTE
LOCATION

SMITH CORONA

La longue histoire d'une indépendance

Le Timor oriental

Nous avons pu apprendre, pendant tout le mois de septembre, les bonnes et les moins bonnes nouvelles concernant le Timor oriental et sa population. Mais qu'en est-il au juste? D'où vient ce conflit? Qu'arrive-t-il maintenant que nous ne recevons presque plus d'information sur ce point de la planète? C'est ce que nous tenterons de comprendre à l'aide d'un rapide survol des principales dates historiques du Timor oriental.

Nous voici le 15 août 1975 et partout dans le pays, nous entendons les hauts-parleurs crier bien fort que le Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor oriental (FRETILIN) a déclaré le Timor oriental indépendant du Portugal, son colonisateur depuis 1642! Mais voilà que l'Indonésie, elle aussi indépendante depuis peu, décide d'envahir brutalement le pays, dix jours après sa déclaration d'indépendance.

Du côté de l'ONU

Pendant que s'affrontent Timorais et Indonésiens, l'Assemblée générale des Nations Unies condamne l'invasion indonésienne et demande à l'Indonésie de retirer ses troupes. Rien à faire, l'Indonésie ne bouge pas. Plus encore, le 17 juillet 1976, elle clame que le Timor oriental n'est pas indépendant, mais qu'il est devenu la 27^e province de l'Indonésie. Même si le 19 novembre 1976, les Nations Unies refusent de reconnaître l'annexion, l'Indonésie maintient par la force le Timor oriental au nombre de ses provinces.

Le bilan? Deux cents mille (200 000) Timorais morts en 23 ans d'occupation indonésienne... Un bilan très peu reluisant, compte tenu que la population du Timor est de 800 000 habitants.

Démocratie à la dérive
Nous voici le 30 août 1999 : la population timoraise vote à 78,5 % pour l'indépendance du Timor, mais cette fois, de l'Indonésie. Celle-ci refuse les résultats du vote et empêche toute manœuvre indépendantiste avec l'aide de son armée, encore et toujours par la violence.

Cette infime région du monde est présentement sous la gouverne onusienne, ce qui implique que pendant tout le temps que ce petit État prendra à se relever, se reconstruire de même que de se solidifier, l'Organisation des Nations Unies veillera à assumer les rôles gouvernementaux pour le Timor. Il reste à

East Timor, 1999

Webplaced: November 2, 1999



Source : Médecins sans frontières

Le Timor oriental, un pays à reconstruire...

Voilà pourquoi le mois de septembre 1999 fut celui du Timor pour ce qui est des actualités. La communauté internationale s'est efforcée de faire plier l'Indonésie par la négociation, l'envoi de troupes de maintien de la paix, la mobilisation de l'opinion publique internationale et finalement, la menace de l'usage de la force.

La bonne nouvelle? Le 20 octobre 1999, l'Indonésie a annulé l'annexion du Timor oriental, ce qui le libère de la gouverne et du contrôle indonésiens. Et maintenant, qu'arrive-t-il de ce nouveau pays?

suivre le dossier pour assister, d'ici quelques années, à la naissance de cet État, et ce, au grand soulagement de tous les Timorais et Timoraises, qui obtiendront pour la première fois de leur histoire le contrôle de leur pays, après de longues années de lutte pour leur liberté.

Internautas, visitez les sites suivants :

<http://www.liberation.fr.timor/index.html>
<http://www.pactok.net.au/docs/hchronetra.html#massacre>

Julie Bernard

Étudiante, sciences politiques,
Université de Sherbrooke

La Mondialisation : testez vos connaissances

- 1- Lequel de ces points ne fait pas parti du credo néolibéral?
a) Réduire la taille de l'État b) Déréglementer le marché du travail
c) Maintenir le déficit à zéro d) Augmenter le salaire minimum
- 2- Quel est le total des transactions monétaires sur le marché mondial à chaque jour?
a) 5 milliards b) 80 milliards c) 800 milliards d) 580 milliards
- 3- Suite de la question précédente : une partie de cette somme est consacrée exclusivement à la spéculation monétaire, c'est-à-dire que l'argent ne reste dans le pays que quelques jours et parfois même seulement quelques minutes. Dans quel pourcentage l'argent demeure-t-il plus d'un an dans un pays?
a) 80 % b) 50 % c) 20 % d) 1 %
- 4- À combien la Banque Mondiale évalue-t-elle le nombre de personnes qui n'ont pas accès à de l'eau potable dans les pays en voie de développement?
a) 30 millions b) 150 millions c) 800 millions d) 1,3 milliard

Réponses : 1 - b 2 - c 3 - d 4 - d

Les lanternes oubliées

Le clochard trimbarrant sa poche de cannettes vides et la jeune punk aux cheveux roses seront peut-être vus d'un autre œil désormais. Les 10, 11 et 12 novembre, la salle du Théâtre Léonard-St-Laurent du Séminaire de Sherbrooke était parée pour accueillir les comédiens et comédiennes de la pièce *Les Lanternes oubliées*. Des centaines de Sherbrookoises et Sherbrookoises ont alors pu se sensibiliser au phénomène de l'itinérance.

« Derrière le tablier, il n'y a plus de classe sociale; il n'y a que des humains », pense Angèle Séguin, l'auteure de la pièce. Afin d'être perçue de la même façon, chacun des spectateurs en revêtait un avant d'assister au spectacle. Ainsi, malgré les différences, tous se ressemblaient.

Multiples visages

Épaulée par son mari, sa fille et ses amis, la metteuse en scène a parcouru les refuges de New York, les villages les plus pauvres du Pérou et les rues de Cochabamba, en Bolivie, en quête de vérité sur ce mal de la société. Certains membres de son équipe ont pu le voir de près, car ils ont accompagné Angèle Séguin à l'accueil Bonneau, à Montréal. Du *squegee* à la femme dont les yeux ont été arrachés par un chasseur d'organes, les personnages de la pièce sont nés de gens réels dont le destin a mal tourné.

Les itinérants demandent souvent peu : visiter un être cher à Noël, se payer un bon repas de temps en temps ou une bière, pourquoi pas? Mais « le bonheur idéal, on ne le paie pas », propose un personnage. On aborde également l'époque des enfants de Duplessis, le comportement des députés lors des

campagnes électorales, l'exploitation du travail et bien d'autres thèmes sociaux. Les comédiens jouent avec humilité et le texte est riche. On ne peut rester insensible à un tel spectacle.

Depuis sa tendre enfance, Angèle Séguin a été intriguée par l'itinérance et l'errance. Elle a donc cherché à connaître ces individus, leur perception de la vie, leurs rêves et leurs craintes. C'est par l'entremise de sa pièce qu'elle suggère aux gens de franchir la barrière des préjugés, car les miséreux ont non seulement besoin d'argent, mais d'un sourire, d'une parole reconfortante pour leur donner la force de se battre pour survivre.

Un mal social

L'errance et l'itinérance sont des problèmes sociaux très actuels qui tendent à la hausse. Les sans-abris représentent diverses couches de notre communauté. Les possibilités du marché du travail sont restreintes et c'est l'une des raisons pour lesquelles des jeunes se retrouvent dans la rue. Ils se sentent rejetés dans un système qui ne les reconnaît pas. Ce fléau touche les hommes, mais aussi les femmes, dont le nombre a monté en flèche au cours des dernières années.

Nous côtoyons tous l'errance un jour ou l'autre; celle qui nous ronge à l'intérieur, qui fait que notre vie manque de sens. Angèle Séguin croit donc « aux lanternes oubliées à l'intérieur de nous; celles qui jadis ont éclairé nos voies, nos choix; celles qui ont entendu nos peines; celles qui ne demandent qu'à éclairer de nouveau ».

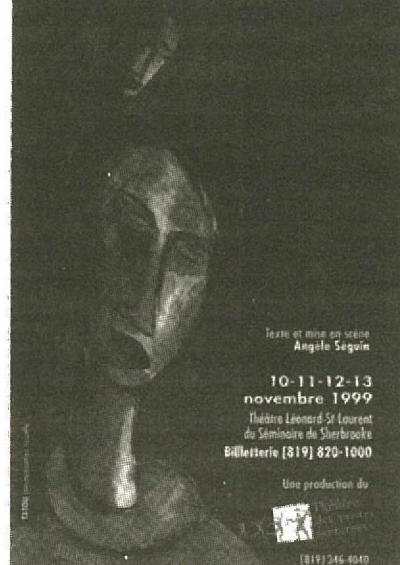
Esther Bourgeois, responsable des communications au sein de l'équipe, se dit ravie de travailler avec une grande dame comme Angèle Séguin. « J'ai réalisé ma propre imperfection », déclare-t-elle. « On vit dans un monde où l'on doit être parfait, mais souvent, la barre est trop haute. J'aime beaucoup mes collègues de travail et j'ai appris à combler mes faiblesses avec eux. Ensemble, on forme un tout ».

Le Théâtre des petites lanternes espère bien sûr faire réfléchir les gens sur l'itinérance et l'errance. Ne pas changer de trottoir à la vue d'un malheureux, lui sourire, l'écouter, le percevoir comme un humain à part entière, car « les oiseaux abandonnés ne savent pas chanter », avance un personnage.

Karine Therrien

Les Lanternes oubliées

OU
Allégorie d'une planète
en quête de lumière



Texte et mise en scène
Angèle Séguin

10-11-12-13
novembre 1999

Théâtre Léonard St Laurent
du Séminaire de Sherbrooke

Billetterie (819) 820-1000

Une production de

(819) 246-4040

Nous côtoyons tous l'errance un jour ou l'autre; celle qui nous ronge à l'intérieur, qui fait que notre vie manque de sens.

Angèle Séguin croit donc « aux lanternes oubliées à l'intérieur de nous; celles qui jadis ont éclairé nos voies, nos choix; celles qui ont entendu nos peines; celles qui ne demandent qu'à éclairer de nouveau ».

Opération calfeutrage

L'ACEF Estrie - organisme qui défend les droits et intérêts des consommateurs et consommatrices - participe à un projet offrant un service d'économie d'énergie qui a pour but, entre autres, de faire diminuer la facture d'électricité.

Le service est gratuit. Il comporte deux (2) volets.

Lors d'une visite à votre domicile par un technicien et une conseillère,

- Volet technique : vérification et, entre autres, calfeutrage des ouvertures (portes, fenêtres), etc.;
- Volet conseil : vérification et conseils au sujet de vos habitudes de consommation d'énergie.

Un service de base sur trois (3) critères et une (1) condition.

- Avoir une facture de chauffage (que le chauffage ne soit pas inclus dans le coût du loyer);
- Demeurer à l'intérieur du territoire délimité par les municipalités de Magog, St-Élie-d'Orford, Windsor, East-Angus, Cookshire et Coaticook;
- Avoir un revenu annuel maximum de 21 200 \$ pour une personne; de 28 750 \$ pour deux personnes; de 36 550 \$ pour trois personnes; de 42 000 \$ pour quatre personnes, et ainsi de suite.

La condition pour participer est la suivante :

Téléphonez à l'ACEF Estrie au numéro 563-8144 et demandez :

Réjeanne Pagé, agente à l'information
Projet d'économie d'énergie

S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer

Abonnement régulier 15 \$
Institutions, organismes 20 \$
Le prix inclut la TPS

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s) adressé à :

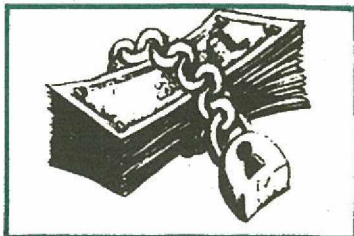
Entrée Libre

187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____



**LE FINANCEMENT
DES
GROUPES
POPULAIRES**

Recherchons équiépiers et équiépières

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre permet de s'impliquer humainement et socialement.

CONTACTEZ-NOUS : 821-2270